

Prévoyance vieillesse

Documentation pour les enseignants

Table des matières

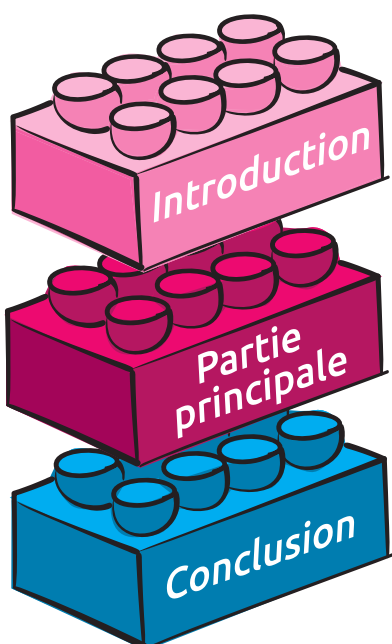
Les élèves abordent le thème de la prévoyance vieillesse en Suisse et examinent les possibilités d'assurer notre retraite à l'avenir.




Objectifs

- Les élèves peuvent expliquer ce qu'est la prévoyance vieillesse.
- Les élèves sont à même d'expliquer le principe des trois piliers.
- Les élèves sont capables de citer les raisons et les possibilités d'une réforme de la prévoyance vieillesse.

Types de tâches et niveaux de difficulté

Pour ce matériel didactique, les tâches suivantes, de durées et de niveaux de difficulté différents, peuvent être combinées librement. Selon les besoins, une à trois leçons peuvent être planifiées.



- | | | |
|---|---------------|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Roulement à billes • Principe des trois piliers | 10 minutes |  |
| | 10 minutes | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Mesures • Les piliers en détail • International | 20 minutes |  |
| | 20 minutes | |
| | 20-60 minutes | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Mini-présentations • Discussion • How to AVS | 15 minutes |  |
| | 10-15 minutes | |
| | 15 minutes | |

Matériels

- Graphique roulement à billes
- Graphique principe des trois piliers
- FT¹ Mesures
- FT Piliers
- FT Mesures actuelles
- FT How to AVS
- Ordinateur portable / tablette, stylos, feuilles A3

1: FT = Feuille de travail

Prévoyance vieillesse

Documentation pour les enseignants

Introduction 1 : roulement à billes



Durée : 10 minutes

Quoi :

La classe est divisée en deux groupes et forme un cercle intérieur et un cercle extérieur. Les élèves du cercle intérieur sont placés face aux élèves du cercle extérieur (voir illustration). Pour chaque tour, les élèves discutent d'une question posée par l'enseignant. Il y a en tout trois tours d'une durée de trois minutes chacun. Après chaque tour, le cercle extérieur continue à tourner.



Questions :

- Que signifie être retraité ?
- Qu'est-ce qu'une rente ?
- Quel est l'âge actuel de la retraite en Suisse et quelle est votre opinion à ce sujet ?

Forme sociale : travail à deux

Matériel : graphique roulement à billes

Introduction 2 : qu'est-ce que le principe des trois piliers ?



Durée : 20 minutes

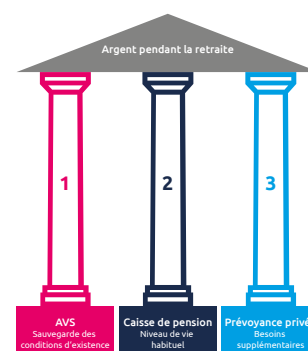
Quoi :

Les élèves examinent les trois piliers sur le graphique (sur l'écran, une feuille imprimée ou leur propre appareil).

Par groupe de deux, ils notent leurs suppositions :
Qu'est-ce qui est représenté sur le graphique ? Pourquoi avons-nous besoin de trois piliers ? Les suppositions peuvent ensuite être discutées en plénière.

Forme sociale : travail de groupe / plénière

Matériel : Graphique principe des trois piliers



Solutions :

En Suisse, la prévoyance vieillesse est divisée en trois parties, appelés piliers. La prévoyance vieillesse suisse est donc qualifiée de « principe des trois piliers ». Chaque pilier remplit un objectif spécifique. L'AVS (1er pilier) existe pour permettre aux personnes à la retraite de payer leurs besoins vitaux. La caisse de pension (2e pilier) a pour but de maintenir le niveau de vie habituel, tandis que la prévoyance vieillesse privée (3e pilier) veille à ce que les personnes à la retraite puissent payer des frais supplémentaires pendant la retraite. Pour en savoir plus, consultez [le dossier thématique sur la prévoyance vieillesse](#).

Partie principale 1 : mesures



Durée : 20 minutes

Quoi :

Les élèves lisent individuellement la « FT Mesures ». Ils commencent par lire les raisons pour lesquelles la rente n'est pas assurée à l'avenir. Ils examinent ensuite les mesures actuelles qui sont en vigueur ou qui font l'objet d'une votation. Ils donnent un titre court à chaque mesure et les classent dans le tableau. Ils décident alors dans quelle mesure ils peuvent comprendre la mesure et justifient leur choix. Les élèves peuvent noter en dessous leurs propres idées de mesures possibles. Ensuite, les tableaux peuvent être comparés par groupes de quatre..

Forme sociale : travail individuel / travail en groupe

Matériel : FT Mesures

Partie principale 2 : les piliers en détail



Durée : 20 minutes

Quoi :

Les élèves sont répartis en groupes de trois et reçoivent une feuille A3 avec un pilier par groupe. Ils ont ensuite 20 minutes pour s'informer sur leur pilier à l'aide du dossier thématique sur la prévoyance vieillesse. Les élèves remplissent les questions sur le pilier et notent les compléments pertinents.

Si les élèves doivent ensuite présenter leurs idées, la conclusion 1 : mini-présentations peut être utilisée.

Forme sociale : travail de groupe

Matériel : FT sur les piliers (feuille A3), ordinateurs portables / tablettes pour la recherche, stylos

Partie principale 3 : international



Durée : 20 - 60 minutes

Quoi :

Les élèves choisissent un pays et font des recherches par groupe de deux sur la manière dont la prévoyance vieillesse y est réglée. Ils discutent des résultats et décrivent le système sur un poster. Ils se demandent à cette occasion si une approche d'un autre pays pourrait être judicieuse pour la Suisse ou ce que la Suisse met éventuellement mieux en œuvre. Cette séquence peut être prolongée à volonté si l'on dispose de plus de temps et que l'on souhaite que les élèves étudient un ou plusieurs systèmes de manière plus approfondie. Si les élèves doivent ensuite présenter leurs idées, la conclusion 1 : mini-présentations peut être utilisée. Les posters peuvent également être affichés dans la salle de classe.

Forme sociale : travail à deux

Matériel : feuilles A3, stylos, tablettes ou ordinateurs portables

Conclusion 1 : Mini-présentations



Durée : 15 minutes

Quoi :

Les présentations durent 5 minutes chacune. Une personne reste à sa place et présente le produit (pilier ou système) élaboré par le groupe. Les autres membres du groupe peuvent assister à la présentation d'un autre produit (pilier ou système). L'enseignant règle un minuteur sur 5 minutes et signale le changement (par exemple avec un gong ou une alarme). Un membre du groupe retourne à sa place et fait une présentation pendant que les deux autres assistent à une autre présentation. Lors des présentations, les spectateurs peuvent également poser des questions et prendre des notes. L'objectif est que chaque membre du groupe ait présenté une fois son pilier / son système et qu'il ait assisté à la présentation de deux posters différents d'un autre groupe.

L'enseignant peut, si nécessaire, discuter à nouveau des présentations lors d'une prochaine leçon. Par exemple, quels systèmes ont convaincu les élèves ? Ont-ils encore des questions ouvertes sur les piliers ?

Forme sociale : travail de groupe

Matériel : FT avec piliers (partie principale 2) ou feuilles A3 (partie principale 3)

Conclusion 2 : discussion



Durée : 10-15 minutes

Quoi :

L'enseignant affiche à l'écran « Mesures actuelles » : les élèves doivent maintenant se pencher brièvement sur les questions suivantes par groupe de deux :

- Comment vois-tu l'avenir de l'AVS ?
- Quelles réformes trouves-tu judicieuses / non judicieuses ?
- L'AVS ou les réformes sont-elles justes ?



L'enseignant peut également ouvrir la discussion à l'ensemble de la classe. Les opinions et les questions peuvent être inscrites au tableau /à l'écran.

Forme sociale : plénière

Matériel : écran et FT Mesures actuelles

Conclusion 3 : How to AVS



Durée : 15 minutes

Quoi :

Les élèves reçoivent la FT « How to AHV » et cherchent des réponses pour les personnes présentées sur la feuille de travail à l'aide du petit guide de la prévoyance vieillesse d'easyvote.

S'ils apprennent quelque chose d'utile, ils peuvent également le noter sur la feuille.

Forme sociale : plénière

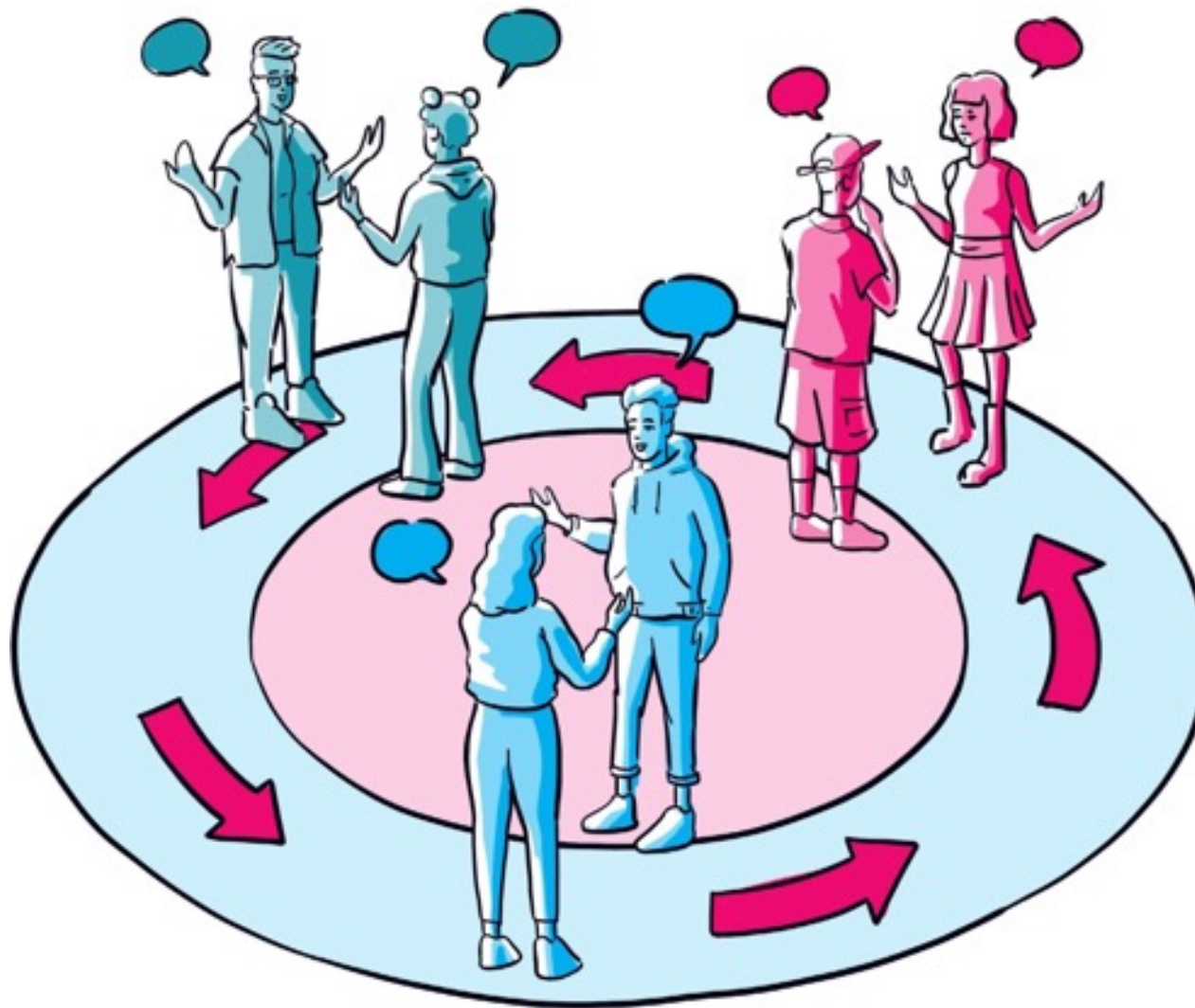
Matériel : FT How to AVS, ordinateur portable ou tablette

Réponse :

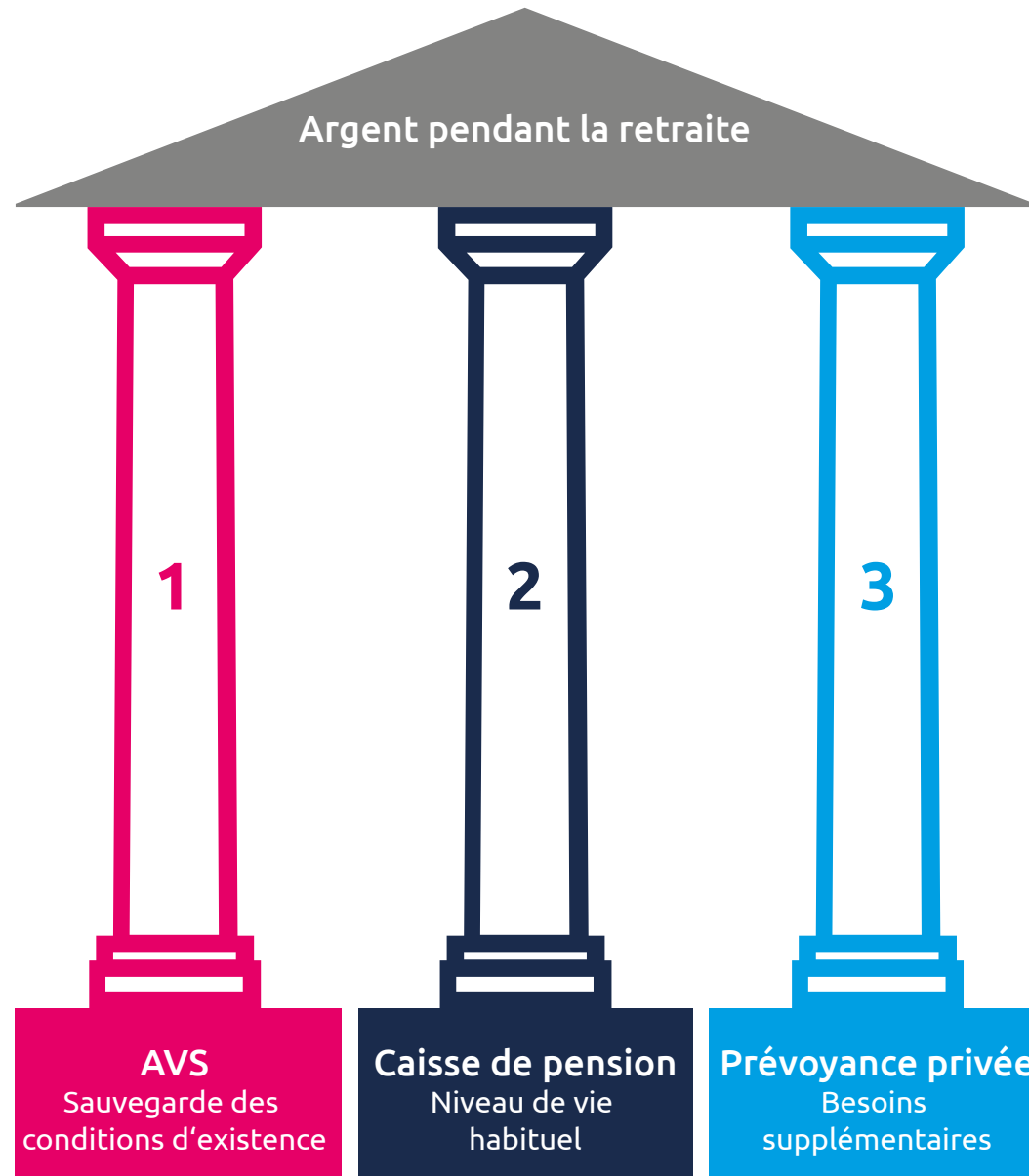
- Andrea (18 ans) ne doit pas encore payer de cotisations AVS. Elle ne devra le faire que lorsqu'elle travaillera ou lorsqu'elle aura 20 ans. Elle versera alors 514 francs par an à l'AVS en tant qu'étudiante afin d'éviter des lacunes de cotisation.
- Freddy (27 ans) : pour chaque année où Freddy doit payer les cotisations AVS, un délai de paiement de cinq ans s'applique. Pour les cotisations manquantes remontant à plus de cinq ans, sa rente sera réduite ultérieurement d'au moins 2,3 %. Ainsi, si la lacune de cotisation de Freddy remonte à six ans, sa rente sera réduite d'au moins 2,3 %. Si la lacune de cotisation remonte à moins de cinq ans, il peut encore payer toutes les lacunes de cotisation.
- Kim (45 ans) est employée et doit donc cotiser à la caisse de pension avec son employeur. Comme elle a 45 ans, elle verse chaque mois 15 % de son salaire à la caisse de pension. Les indépendants et les personnes sans activité lucrative cotisent volontairement à la caisse de pension.
- Noa (32 ans) est indépendante. Si son revenu annuel s'élève par exemple à 60 000 francs, elle verse dix pour cent de son revenu (soit 6000 francs) comme cotisation AVS (y compris AI et APG).



Roulement à billes



Systeme à trois piliers



Mesures

Pourquoi une réforme sur la prévoyance vieillesse est-elle nécessaire ?

La proportion de personnes qui cotisent à l'AVS par rapport à celles qui perçoivent une rente AVS a changé. Lors de l'introduction de l'AVS, il y avait encore 6,6 personnes qui cotisaient à l'AVS pour chaque retraité. Aujourd'hui, il n'y a plus que 3,4 personnes qui cotisent à l'AVS par retraité. La Confédération prévoit que cette proportion continuera de diminuer à l'avenir. Deux évolutions différentes dans la société en sont responsables :

- D'une part, l'espérance de vie augmente. Les personnes en Suisse deviennent toujours plus âgées et perçoivent par conséquent une rente toujours plus longtemps.
- D'autre part, un nombre particulièrement important de personnes partiront à la retraite dans les années à venir. Les personnes percevant une rente seront donc toujours plus nombreuses.

Mesures actuelles :

2019

Le projet RFFA a été adopté. (RFFA est le sigle de « Réforme fiscale et financement de l'AVS »). Ainsi, les travailleurs et les employeurs versent chacun 0,15 % de plus à l'AVS. En outre, la Confédération verse chaque année 800 millions de plus à l'AVS.

2022

- L'âge de la retraite pour les femmes a été augmenté de 64 ans à 65 ans.
- Le moment du départ à la retraite a été assoupli. Un assouplissement de l'âge de la retraite signifie que chaque personne peut prendre sa retraite de manière flexible entre 63 et 70 ans.
- Pour le financement, la TVA a été augmentée de 0,4 %.

2024

- L'initiative « Mieux vivre à la retraite » (**13e rente AVS**) vise à augmenter les rentes de vieillesse de l'AVS d'une rente mensuelle supplémentaire. Une 13e rente s'ajouterait chaque année aux 12 rentes mensuelles.
- L'initiative populaire « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (**initiative sur les rentes**) » demande l'augmentation de l'âge de la retraite des hommes et des femmes à 66 ans. L'âge de la retraite devra ensuite continuer à augmenter en fonction de l'espérance de vie.

D'autres solutions possibles font l'objet de discussions au sein de la politique et de la société :

- L'une des solutions proposées pour les caisses de pension consiste à abaisser le taux de conversion minimal. La rente mensuelle est ainsi plus faible, mais l'avoir de vieillesse est suffisant pour une période plus longue.
- Une autre solution demande que tous les travailleurs cotisent davantage au deuxième pilier pendant qu'ils travaillent. Cela signifie qu'un montant plus élevé est déduit du salaire. L'avoir de vieillesse est ainsi augmenté et suffit pour une durée de vie plus longue.
- En parallèle, différents mécanismes de compensation sont prévus pour les travailleurs ayant des salaires plus bas. Ils recevront par exemple une rente plus élevée grâce à un supplément de rente.

Tâches :

- Donnez un titre court à chaque mesure.
- Établissez un classement : quelle mesure vous semble la meilleure ? Quelle mesure pouvez-vous le moins défendre ?
- Justifiez votre opinion.

Les piliers en détail



Les piliers en détail

2^e pilier

Caisse de pension =

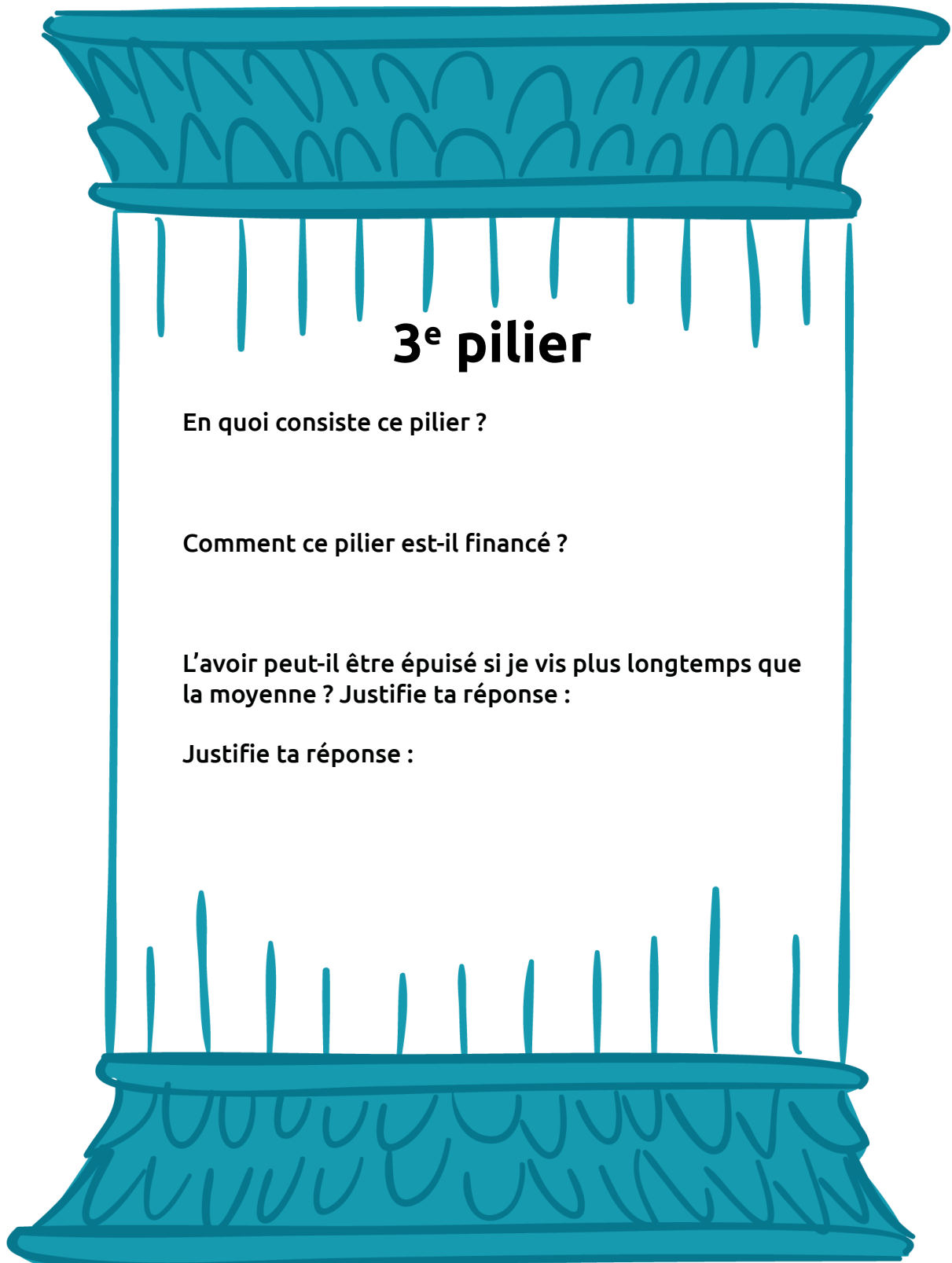
En quoi consiste ce pilier ?

Comment ce pilier est-il financé ?

Termes importants :

- Système de capitalisation
- ...

Les piliers en détail



Mesures actuelles

2019

Le projet RFFA a été adopté. (RFFA est le sigle de « Réforme fiscale et financement de l'AVS »). Ainsi, les travailleurs et les employeurs versent chacun 0,15 % de plus à l'AVS. En outre, la Confédération verse chaque année 800 millions de plus à l'AVS.

2022

- L'âge de la retraite pour les femmes a été augmenté de 64 ans à 65 ans.
- Le moment du départ à la retraite a été assoupli. Un assouplissement de l'âge de la retraite signifie que chaque personne peut prendre sa retraite de manière flexible entre 63 et 70 ans.
- Pour le financement, la TVA a été augmentée de 0,4 %.

2024

- L'initiative « Mieux vivre à la retraite » (13e rente AVS) vise à augmenter les rentes de vieillesse de l'AVS d'une rente mensuelle supplémentaire. Une 13e rente s'ajouterait chaque année aux 12 rentes mensuelles.
- L'initiative populaire « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes) » demande l'augmentation de l'âge de la retraite des hommes et des femmes à 66 ans. L'âge de la retraite devra ensuite continuer à augmenter en fonction de l'espérance de vie.

D'autres solutions possibles font l'objet de discussions au sein de la politique et de la société :

- L'une des solutions proposées pour les caisses de pension consiste à abaisser le taux de conversion minimal. La rente mensuelle est ainsi plus faible, mais l'avoir de vieillesse est suffisant pour une période plus longue.
- Une autre solution demande que tous les travailleurs cotisent davantage au deuxième pilier pendant qu'ils travaillent. Cela signifie qu'un montant plus élevé est déduit du salaire. L'avoir de vieillesse est ainsi augmenté et suffit pour une durée de vie plus longue.
- En parallèle, différents mécanismes de compensation sont prévus pour les travailleurs ayant des salaires plus bas. Ils recevront par exemple une rente plus élevée grâce à un supplément de rente.



How to AVS

Aide ces personnes à répondre à leurs questions sur la prévoyance vieillesse. Tu trouveras des réponses ici :
Petit guide de la prévoyance vieillesse

Andrea (18) - étudiante :
« Je suis étudiante et je ne travaille pas encore. Dois-je quand même payer des cotisations AVS ? »



Freddy (27) - globe-trotter :
« J'ai fait un voyage autour du monde il y a six ans et j'ai oublié de verser le montant minimum de l'AVS. Vais-je recevoir une rente plus basse à cause de mes lacunes de cotisation ? »



Kim (45) - informaticienne employée
« Je préférerais économiser l'argent pour acheter un nouvel ordinateur. Dois-je cotiser à la caisse de pension ? »



Noa (32 ans) - artiste indépendante : « Quel pourcentage de mon salaire dois-je verser à l'AVS ? »



Andrea (18) - étudiante :	Freddy (27) - globe-trotter :
Kim (45) - informaticienne employée :	Noa (32 ans) - artiste indépendante :

Good to know

Tu peux rechercher **ici** ta caisse de compensation et demander directement ton relevé. Tu sauras ainsi si tu as des lacunes de cotisation et si tu peux encore les combler le cas échéant.

